



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D0057440-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 43 - Convention tripartite relative à la logistique de proximité dans le Grand Besançon et la Ville de Besançon avec Le Groupe La Poste

Convention tripartite relative à la logistique de proximité dans le Grand Besançon et la Ville de Besançon avec Le Groupe La Poste

Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAF

	Date	Avis
Commission n° 5	05/06/2019	Favorable unanime

Consciente de l'impact de son activité sur la pollution et la congestion urbaine, Le Groupe La Poste souhaite se positionner comme un acteur de référence de la « livraison propre » en ville.

C'est pourquoi il se propose de co-construire avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques des solutions de logistiques de proximité innovantes permettant de limiter l'étalement urbain et de s'adapter à la ville dense, mais aussi de renforcer l'attractivité des centre-villes et de préserver les commerces de proximité.

La Ville de Besançon et le Grand Besançon sont engagés, sur le long terme, dans une démarche de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers l'application du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du plan climat énergie avec l'ambition de définir les conditions d'une suppression progressive des livraisons en mode diesel sur des territoires expérimentaux tels que les pôles urbains contraints et donc un transfert vers des solutions exclusivement à très faibles émissions, en véhicules électriques, cargo-cycles, chariots à pied ou tous autres modes propres. Afin d'accélérer le rajeunissement du parc circulant sur son territoire et de développer des solutions innovantes de mobilités, le territoire soutient des solutions basées sur le véhicule partagé, la mutualisation d'espaces...

Le Grand Besançon et la Ville de Besançon veillent à accueillir l'ensemble des fonctions urbaines tout en prévenant au maximum les conflits d'usage. Elles promeuvent un espace public ouvert à tous et permettant les mobilités de tous modes dans un cadre apaisé. La Ville de Besançon et le Grand Besançon souhaitent favoriser sur leur territoire des expérimentations ou des actions concourant à la mise en place d'une logistique de proximité compatible avec ses objectifs.

Les Parties partageant des intérêts communs en termes de logistique de proximité, ont décidé de signer une convention.

De cette manière le territoire de la Ville de Besançon et du Grand Besançon pourrait dans l'avenir être un laboratoire local qui permettrait de faire avancer le dossier logistique de proximité dans les villes grandes et moyennes.

La convention est conclue à titre gracieux et ne prévoit aucune contrepartie financière au profit de l'une ou l'autre des Parties.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention tripartite relative à la logistique de proximité dans l'Agglomération et la Ville de Besançon.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0